



Règlement intérieur 2024/2025

1/ Inscription et engagement

S'inscrire atteste l'engagement et l'acceptation du règlement intérieur et donne l'autorisation de diffuser votre image (photos et vidéos) sur le site internet ou à des fins de communications diverses.
La plupart des informations de l'année seront diffusées par mail.

2/ Consignes de déroulement

Les cours de danse sont dispensés par des professeurs diplômés d'Etat et sont répartis suivant le calendrier scolaire : de Septembre à Juin, hors jours fériés et vacances scolaires.
Seuls les professeurs sont aptes à décider du niveau de cours attribué à l'élève. Aucune décision ne pourra être remise en cause.
Arrivée des élèves 10 minutes avant le début du cours.

3/ Tenue de cours

Adéquate en fonction de la discipline et adaptée à la pratique de la danse (*aucune tenue de ville ne sera tolérée*)

Modern Jazz / Contemporain :

Justaucorps, brassière, short. Tenue près du corps
Tous les cours éveil, initiation, modern jazz et contemporain se font pieds nus

Classique :

Justaucorps, collant rose (niveau débutant et moyen), collant rose ou noir (niveau intermédiaire et avancé)
Tous les cours de classique se font en demi-pointes et/ou pointes selon l'âge et le cours

Claquettes :

Tenue de danse et claquettes

Hip Hop / Dancehall – Afro :

Jogging et baskets avec **SEMELLES BLANCHES PROPRES STRICTEMENT RÉSERVÉS** à l'utilisation en salle

Cheveux attachés pour tous les cours et chignon OBLIGATOIRE pour le classique.

4/ Attitude

Jeter son chewing-gum avant le cours.
L'utilisation des portables est interdite dans la salle.
La Zone à Danser décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
Respecter les professeurs, l'ensemble de ses camarades et les locaux.
Interdiction de prendre des photos ou des vidéos pendant le cours sans le consentement du professeur.
Les élèves doivent prendre une bouteille d'eau ou gourde pour le cours.
Par respect pour les danseurs et pour que chacun soit à l'aise pour s'exprimer, les parents ne sont pas autorisés à regarder les cours.
Merci de prévenir le professeur ou la direction en cas d'absence de l'élève.
Marquer tous les vêtements de danse au nom de l'enfant afin de pouvoir vous les restituer en cas d'oubli.
Ne pas prendre des objets de valeurs (bijoux, portable, argent ...), l'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

5/ Modalités d'inscription et de paiement

Chaque élève bénéficie d'1 cours d'essai gratuit dans chaque discipline. À l'issue de ces essais, l'inscription doit être validée en fournissant le dossier complet :

- Frais d'inscription 15€/famille par an
- Dossier d'inscription en ligne sur notre site www.lazoneadanser.fr (onglet inscription) dûment remplie
- Cotisation annuelle **INTÉGRALE**

La cotisation est à régler en début d'année.

La totalité des chèques doit être fournie au moment de l'inscription, à l'ordre de La Zone à Danser.

Encaissement des chèques le 5 de chaque mois.

Modalités d'encaissement en chèque :

- Paiement en 1 fois : encaissement en septembre
- Paiement en 3 fois : encaissement septembre / octobre / novembre
- Paiement en 10 fois : à chaque début de mois

Modalités d'encaissement en espèces :

- Paiement en 1 fois : à l'inscription pour toute l'année
- Paiement en 2 fois : en septembre et en octobre

Les tarifs des cours prennent en compte les vacances scolaires et jours fériés.

L'inscription est validée à réception du dossier COMPLET.

L'engagement est annuel. Tout forfait entamé est dû, **aucune cotisation ne fera l'objet de remboursement en cas de désistement en cours d'année.**

En cas de force majeure (circonstance exceptionnelle, catastrophe naturelle, épidémie ...) les cotisations ne seront pas restituées.

Votre inscription sera active sous réserve de la disponibilité des places.

7/ Clauses particulières

La Zone à Danser se réserve le droit en cours d'année :

- De modifier le planning de façon occasionnelle ou définitive
- De faire intervenir un professeur différent sur un cours

8/ Spectacle de fin d'année

Un spectacle est organisé chaque année en fin de saison, le lieu restant à définir.

La date sera communiquée le plus rapidement possible afin que chacun puisse s'organiser.

Assiduité et investissement sont fortement recommandés pendant toute l'année.

Présence obligatoire aux répétitions pour le bon déroulement du spectacle.

La participation au spectacle n'est pas obligatoire (merci de prévenir le professeur si tel est le cas). En revanche en cas de participation positive, les deux jours sont obligatoires.

Une participation financière sera demandée pour l'achat des costumes :

- 30€/cours niveau ado et adulte, 25€/cours niveau enfant

L'entrée au spectacle sera payante, y compris pour la famille.

Tout le déroulement des répétitions et du spectacle vous sera communiqué dans l'année.

9/ La Formation du danseur

La formation du danseur est un cursus destiné aux élèves, âgées de 8 à 25 ans désireux de faire de la scène.

Les élèves, pratiquant au minimum 1 cours de jazz **ET** 1 cours de classique par semaine, et prêts à intégrer cette formation seront choisis par l'équipe pédagogique durant le mois de septembre.

Un règlement intérieur particulier pour cette formation sera transmis aux familles concernées.

La Zone à Danser
Direction Elodie DURAND
12 rue de Mélaudie, 81 990 Le Séquestre
06.72.15.03.68
elodie@lazoneadanser.fr
www.lazoneadanser.fr